

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES

SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/ Réception des soumissions Travaux publics et services gouvernementaux Canada
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2/Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5

REQUEST FOR PROPOSAL

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in Right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out thereof.

DEMANDE DE PROPOSITION

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexées, au(x) prix indiqué(s).

**Instructions : See Herein
Instructions: Voir aux présentes**

Comments - Commentaires

Le présent document renferme une exigence en matière de sécurité

**Vendor/Firm Name and address
Raison sociale et adresse du Fournisseur /de l'entrepreneur**

Issuing Office – Bureau de distribution

TPSGC
Direction générale des approvisionnements je (Division ZQ)
Place du Portage, Phase III, 10C1
11, rue Laurier

| | |
|--|---|
| Title – Sujet Services de consultation en affaires | |
| Solicitation No. – N° de l’invitation 47419-218907 | Date Le 13 juillet 2020 |
| Client Reference No. – N° référence du client 47419-218907/A | |
| GETS Reference No. – N° de reference de SEAG | |
| File No. – N° de dossier 47419-218907/A | CCC No. / N° CCC - FMS No. / N° VME |
| SOLICITATION CLOSES – L’INVITATION PREND FIN à – at 14 :00 – 02 :00 PM le 21 juillet 2020 | Time Zone Fuseau horaire HNE/EST |
| F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/> | |
| Address Inquiries to : - Adresser toutes questions à: Robin.st-louis@tpsgc-pwgsc.gc.ca | Buyer Id – Id de l’acheteur 020zq |
| Telephone No. – N° de téléphone : | |
| Destination – of Goods, Services, and Construction: Destination – des biens, services et construction : Voir aux présentes | |

| | |
|--|--|
| Delivery required - Livraison exigée Voir aux présentes | Delivered Offered – Livraison propose |
| Vendor/firm Name and address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| Facsimile No. – N° de télécopieur Telephone No. – N° de téléphone | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm (type or print)- Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| Signature | Date |



La présente modification 003 vise à :

- 1) Répondre aux questions reçues en ce qui concerne la présente demande de propositions
 - 2) Modifier la demande de propositions.
-

Les questions suivantes ont été présentées par les soumissionnaires potentiels

Question n° 19 :

Comme le critère technique coté d'entreprise CT1 exige que le soumissionnaire cite son expérience dans la fourniture de catégories de ressources (examineurs indépendants de projets de TI) qui ne sont pas requises dans la demande de propositions ou énumérées dans les catégories de ressources du véhicule d'approvisionnement de SPTS, il est clair que les critères de l'entreprise visent un fournisseur titulaire qu'aucun autre soumissionnaire ne peut concurrencer et qui ne respecte donc pas les meilleures pratiques du véhicule SPTS ou les pratiques d'approvisionnement équitables et éthiques du gouvernement du Canada. Afin de permettre aux soumissionnaires non titulaires de proposer des candidats de qualité à l'État et de préserver un semblant d'éthique, nous demandons à l'État de bien vouloir retirer entièrement la CT1 de l'appel d'offres.

Question n° 20

L'État demande aux soumissionnaires de fournir deux (2) références de projets ayant de l'expérience dans la prestation de services professionnels d'examen indépendant de projets de TI. Toutefois, l'énoncé des travaux et les exigences en matière de ressources décrites dans la DP n'obligent pas les soumissionnaires à fournir des examineurs indépendants de projets de TI dans le cadre de ce contrat. Le fait d'exiger des soumissionnaires qu'ils fassent la preuve de leur expérience en matière de fourniture de ces ressources alors qu'ils n'auront pas besoin de les fournir pendant la durée du contrat ne correspond pas à la portée du contrat. Nous pensons également que le CT1 empêchera des fournisseurs autrement qualifiés de soumissionner à cet appel d'offres. En conséquence, nous demandons que le CT1 soit supprimé dans son intégralité.

Répondez aux questions 19 et 20 :

Comme l'indique la réponse à la question 1 de la modification 001 de la présente DP, aucun entrepreneur n'exécute ces travaux. Il n'y a pas de titulaire. Aucun changement ne sera apporté au CT1.

Comme indiqué à l'annexe A - Énoncé des travaux, les éléments suivants s'appliquent aux travaux requis dans le cadre de ce besoin, qui comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants :

***Objectifs de la section :** Ces services professionnels sont nécessaires pour fournir des conseils d'experts, un soutien et un leadership éclairé dans des programmes spécifiques, au niveau interministériel et avec d'autres intervenants responsables des initiatives de GI-TI. Cela comprend, sans s'y limiter, des suggestions de mise en œuvre, l'identification de feuilles de route pour aller de l'avant, l'expertise et l'orientation sur les mandats en évolution et les initiatives à risque, la mesure de la capacité des ressources, l'élaboration d'analyses de rentabilisation, l'orientation des projets, la gestion du changement pour soutenir le renouvellement de l'ASFC et les services professionnels sur les exigences opérationnelles essentielles, selon les besoins. Cette tierce partie apportera le point de vue indépendant nécessaire pour fournir une rétroaction, une surveillance, une expertise et des recommandations garantissant que le volet stratégique et commercial des projets progresse comme prévu.*



Livrables de la section :

Les livrables au point de contrôle du projet doivent respecter les normes suivantes :

<https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/gestion-information-technologie-projets/gestion-projets/guide-etablissement-points-contrôle-projets.html>

REMARQUE : Les examens de projet doivent être conformes au manuel du SCT sur les examens de gestion de projet à l'adresse :

<https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/gestion-information-technologie-projets/gestion-projets/guide-examens-independants.html>

Question n° 21

L'annexe 2 de la partie 4, Critères techniques obligatoires, stipule que « Pour les besoins des critères techniques obligatoires spécifiés ci-dessous (TO1, TO2 SÉ, MT3 SÉ), l'expérience du soumissionnaire sera prise en compte. Le terme n'englobe pas la société mère, les filiales ou d'autres sociétés affiliées du soumissionnaire ou des sous-traitants de ce dernier. » Nous souhaitons confirmer que TO1, TO2 SÉ, TO3 SÉ doivent être justifiés par les soumissionnaires en fournissant des références de contrats dans lesquels les ressources contractuelles ont effectué les tâches décrites dans chaque exigence.

Réponse n° 21

Je vous remercie de la question. Les références doivent être soumises par des contrats appartenant au soumissionnaire.

Question n° 22

Puisqu'il est difficile de préparer une réponse à la présente demande de soumissions et qu'il y a un grand nombre d'appels d'offres en cours, nous aimerions demander un report d'une semaine de la date de clôture de la présente demande de soumissions pour garantir que les fournisseurs sont en mesure de présenter des réponses de grande qualité qui offrent le meilleur rapport qualité-prix à l'État.

Réponse n° 22

Je vous remercie de la question. Comme répondu à la question 17 (la modification 002 de la demande de propositions) a déjà été prolongé conformément aux exigences relatives à la COVID-19 et ne sera pas prolongé davantage.

Question n° 23

Une question a été posée à la Couronne afin de prendre en compte la taille de l'organisation pour le TO2 et TO3, respectivement, et nous demandons qu'elle soit réexaminée. Compte tenu de la taille relative de la barre de transfert interprovinciale (environ 1 100 employés et plus de 200 entrepreneurs), de l'interaction connue avec de nombreux intervenants internes dans l'ensemble de l'Agence ainsi qu'avec des intervenants externes (p. ex. d'autres ministères), et du changement radical de la complexité de ce travail lorsque le nombre d'employés augmente, la Couronne pourrait-elle envisager d'augmenter la taille de *Gouvernement du Canada ou organisations équivalentes* (p. ex. sociétés d'État, agences) avec un minimum de 2 000 employés pour le TO2 et le TO3, respectivement? Cela permettra de s'assurer que le soumissionnaire retenu a l'expérience du travail avec de grandes organisations fédérales, ce qui correspond mieux à la portée et à la complexité de la barre de transfert interprovinciale, comme indiqué dans l'énoncé des travaux.



Réponse n° 23

Je vous remercie de la question. Nous avons revu la question et acceptons de reconsidérer la taille du nombre d'employés pour les questions TO2 et TO3 respectivement. Plus précisément, le Canada accepte d'augmenter le nombre d'employés de 1 000 à un minimum de 2 000 employés. Voir les modifications de l'appel d'offres ci-dessous.

Question n° 24

Pour TO5, l'État cherche à acquérir de l'expérience dans l'élaboration d'une soumission au CT « réussie ». Cela signifie-t-il qu'il s'agit d'une soumission au CT *approuvée* [par les ministres du CT] et *financée*? En plus de ce critère, peut-on supposer qu'une telle définition d'une soumission TB « réussie » est également appliquée au TO1?

Réponse n° 24

Je vous remercie de la question. Le Canada a examiné attentivement la question. Le Canada convient que le TO5 comprendra désormais l'ajout de l'expérience de l'élaboration d'une présentation au CT approuvée et financée. De même, cela sera considéré pour TO1 comme une définition d'une soumission au CT « réussie ». Voir les modifications de l'appel d'offres ci-dessous.

Question n° 25

L'État est à la recherche d'une expérience considérable dans le cadre de dix (10) projets dans le TO1, à l'appui de produits livrables de contrôle de projet conformes aux cadres de contrôle de projet reconnus par le SCT pour les projets axés sur les TI. Compte tenu de l'énoncé des travaux et de l'ampleur des produits livrables attendus, il semblerait qu'il soit dans le meilleur intérêt de l'État de s'assurer qu'un soumissionnaire peut démontrer qu'il a de l'expérience dans la réalisation de chacun des produits livrables indiqués. À cet égard, l'État pourrait-il envisager de réviser les critères pour préciser qu'« au moins deux (2) de chacun des produits livrables de déclenchement de projet énumérés doivent être inclus pour être conformes »?

Réponse n° 25

Je vous remercie de la question. Le Canada a examiné cette demande. Pour que l'offre soit conforme, il ne sera pas nécessaire d'ajouter au moins deux de chacun des produits livrables de contrôle du projet énumérés. Ceci ne sera pas ajouté au TO1.

Question n° 26

Conformément à la section 8 de l'énoncé des travaux, les exigences linguistiques stipulent que les ressources proposées « doivent parler couramment l'anglais », mais qu'il pourrait être nécessaire que « certaines ressources particulières parlent couramment les deux langues officielles », ce qui sera précisé dans les AT subséquentes, selon ce qui sera jugé approprié. Étant donné que, de par la nature du travail, le directeur de projet sera appelé à diriger ces consultations, l'État envisagera-t-il d'ajouter une exigence selon laquelle le directeur de projet doit être bilingue dans les deux langues officielles?

Réponse n° 26

Je vous remercie de la question. Comme indiqué à l'annexe A - Énoncé des travaux, les ressources proposées doivent répondre aux critères énoncés dans l'AT individuelle. Par conséquent, pour être clair, le chef de projet ne doit pas être parfaitement bilingue. Cependant, chaque AT définira si le travail décrit dans l'AT exige que les ressources proposées soient capables de parler les deux langues officielles - ce qui peut inclure un directeur de projet sur une base ponctuelle.



Question n° 27

Pour le TO13, l'État recherche de l'expérience sur trois (3) projets de clients « définissant et mettant en œuvre les politiques du Conseil du Trésor dans un rôle de gestion des risques ». Toutefois, la politique sur la gestion des risques a été annulée [2010-09-03] et d'autres politiques du SCT (p. ex. *Politique sur la vérification interne*) ne sont pas explicitement axées sur la fonction de gestion des risques. Étant donné que ce rôle va donc consister à élaborer et à mettre en œuvre un cadre de gestion des risques approprié et d'autres activités connexes plutôt que de suivre une politique du CT qui n'est plus en vigueur, l'État pourrait-il envisager de réviser les critères pour qu'ils se lisent comme suit : « concevoir et établir des politiques/plans de gestion des risques pour trois (3) projets pour un ministère ou un organisme fédéral »?

Réponse n° 27

Je vous remercie de la question. Le Canada a examiné attentivement la question. L'article TO13 est révisé comme suit :

TO13 - La ressource proposée doit avoir de l'expérience dans la définition et l'établissement de politiques/plans de gestion des risques pour trois (3) projets de clients du gouvernement du Canada. Voir les modifications de l'appel d'offres ci-dessous.



MODIFICATIONS À LA DP

Supprimer : TO2 ^{SÉ} (à la page 34 de la DP) dans son intégralité et **Remplacer par** :

| | | | |
|-------------------|---|--|--|
| TO2 ^{SÉ} | <p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a acquis, au cours des cinq (5) dernières années, à compter de la date de clôture de l'appel d'offres, une expérience professionnelle liée à la réalisation de deux (2) évaluations des capacités de gestion de projets organisationnels pour des organisations comptant plus de 2 000 employés. La répartition des ressources doit se faire comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de cadres et de stratégies de mesure du rendement • Réalisation d'activités de planification des résultats • Élaboration de modèles logiques tels que définis par les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor <p>où la ressource principale est proposée (directeur principal de projet) faisait partie de l'équipe centrale du projet.</p> <p>Références requises</p> | | |
|-------------------|---|--|--|

Supprimer : TO3 ^{SÉ} (à la page 35 de la DP) dans son intégralité et **Remplacer par** :

| | | | |
|-------------------|--|--|--|
| CT3 ^{SÉ} | <p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède une expérience d'entreprise dans la conduite d'activités de gestion des risques aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique pour trois (3) projets de transformation comptant plus de 2 000 employés ou initiatives pour le Gouvernement du Canada ou organisations équivalentes (p. ex. Sociétés d'État, organismes) où la ressource principale proposée (spécialiste principal de la gestion des risques) faisait partie de l'équipe centrale du projet.</p> <p>Références requises</p> | | |
|-------------------|--|--|--|



Supprimer : TO5 (à la page 35 de la DP) dans son intégralité et **Remplacer par** :

| | | | |
|-----|---|--|--|
| TO5 | <p>La ressource proposée doit avoir élaboré une (1) soumission réussie au CT (approuvée et financée par les ministres du CT) pour de grandes transformations*, rendues possibles par la GI/TI, nécessitant des investissements de plus de 100 millions de dollars pour un organisme ou un ministère du gouvernement.</p> <p>Les soumissions doivent être conformes à la politique la plus récente en matière de planification et de gestion des investissements.</p> <p><i>Lien vers la politique : https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32593</i></p> | | |
| | | | |

Supprimer : TO13 (à la page 37 de la DP) dans son intégralité et **Remplacer par** :

| | | | |
|------|---|--|--|
| TO13 | <p>La ressource proposée doit avoir de l'expérience dans la définition et l'établissement de politiques/plans de gestion des risques pour trois (3) projets de clients du gouvernement du Canada.</p> | | |
|------|---|--|--|

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.